

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 48

Artikel: Souper à la vapeur
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209095>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MÉNAGE MODERNE.

M. et Mme ***, bien que mariés le plus régulièrement du monde et habitant ensemble, ne se voient presque jamais.

Les affaires, la politique, le cercle, les cartes éloignent fréquemment monsieur du logis.

Les comités de bienfaisance et autres, les conférences, les concerts, les courses, les ventes, les visites, ne laissent pas un moment à madame. On prend ses repas à la course et, le plus souvent, séparément.

L'autre soir, monsieur qui avait soupé au restaurant en compagnie de quelques amis est entraîné par eux au théâtre.

Dès le commencement de la soirée, son attention est vivement attirée par une dame placée au pourtour de côté, en face de lui. A la fin, intrigué, presque amoureux, il pousse du coude son ami : « Mais, dis-moi, connais-tu cette dame, assise là-bas en face de nous ? Elle est bigrement bien ! »

— Elle est forte, celle-là ! Tu veux rire ?

— Rire ? Mais non, je t'assure. Cette dame m'intrigue sincèrement ; je la trouve adorable.

— Eh ! ben !... mon vieux !... Oh ! non, quand même !... Mais c'est ta femme !

En avant ! — Une proclamation de Garibaldi à ses soldats :

« Soldats,

» Voici ce que j'offre à ceux qui veulent me » suivre :

» Faim, froid, soleil ; pas de pain, pas de caserne, pas de munitions, mais veilles continues, batailles, marches forcées et factions » à la baïonnette.

» Que celui qui aime la Patrie me suive !

» GARIBOLDI. »

LES « ARCHERS DE LAUSANNE »

Dans la pièce de vers de Victor Hugo, la *Fille du Timbalier*, dont nous avons eu, il y a quelque temps, une audition avec la musique écrite par Saint-Saëns, il est question des « Archers de Lausanne ». On pourrait aisément croire qu'il ne s'agit là que d'une fantaisie historique bien permise au grand poète et qu'excusait la tentation d'une rime facile avec « pertuisane ». Il n'en est rien, témoin les renseignements que voici, dont la véracité n'est point douteuse. Ils sentent le vieux parchemin, à plein nez. Maintenant, c'est peut-être d'un autre Lausanne qu'il s'agit. Tant pis !

De tout temps, l'adresse aux armes de tir a été en honneur dans le pays, et, dans la plupart des villes de la Suisse romande, il s'était formé des sociétés qui avaient pour but de s'exercer au tir.

La plus ancienne mention d'une société de tir à Lausanne est de l'an 1378 ; le Conseil de ville accorda au prier de la confrérie des *arbalétriers* deux setiers de vin (qui coûtèrent 10 sols). Cette confrérie ou cette société paraît s'être fondée alors, car, au mois d'août 1379, Johannod Parchemineir et Pierre Roioz étaient prieurs et recteurs de la confrérie des arbalétriers. Les statuts de cette société ayant été publiés, nous n'y revenons pas ici.

Il y avait aussi des sociétés d'*archers* et, plus tard, quand les armes à feu furent plus répandues, des sociétés de *coutevriers*.

En 1384, le Conseil de ville accorda à la Confrérie des arbalétriers 2 francs valant 32 sols lausannois. En 1406, les arbalétriers de Lausanne se rendant à un tir, à Fribourg, le Conseil leur alloua 40 sols. En 1431, lors de leur tir annuel pour le prix, tir qui avait lieu dans le cours de l'été, un dimanche, le Conseil donna aux *archers* deux tonneaux de vin, coûtant 11 sols. En 1436, le Conseil et le Rière-Conseil accordent à chacune des deux sociétés d'archers et d'arbalétriers, chaque dimanche, un gros.

En 1460, la ville prit à ses gages un fabricant de *balistes*, machine pour lancer des pierres, lequel devait en fournir chaque année une, pour la défense des murs de la ville.

C'est en 1466 qu'on trouve la première mention d'une société de *coutevriers*. Le Conseil fit une dépense de 12 florins, valant 7 livres 4 sols, pour leur faire des chausses aux couleurs de la ville, mi-partie rouge, mi-partie blanc. En 1471, le Conseil de ville accorde aux coutevriers, pour leur pension, un pré à Vidy : sur le produit de ce pré, ils devaient se fournir de chausses rouges et blanches. En 1482, le Conseil accorda, pour neuf ans, le *Pra-Colovrina*, au-dessus des antiques murs de Vidy, et le *Pra-de-la-Planna*, près d'Ouchy, aux arbalétriers, coutevriers et archers, par portions égales, pour leurs chausses.

A la fin de ces neuf ans, le Conseil revint aux allocations en argent : le nombre des archers et des arbalétriers avait diminué, tandis que les coutevriers avaient acquis une plus grande importance, car le Conseil accorde 6 florins à ces derniers, pour leurs chausses, tandis que les arbalétriers ne reçoivent que 5 florins et les archers 2 florins. En 1538, le Conseil décide d'augmenter encore le prix des *compagnons coutevriers* : il leur fut octroyé 5 florins d'augmentation, ce qui élève à 20 florins la somme à leur payer chaque dimanche, durant douze dimanches.

Quelques années plus tard, en 1562, le Conseil de ville charge maître Michel Hebenstrictz, de Sion, fondeur d'artillerie, de lui faire huit pièces d'artillerie pour la ville, chacune de 3 quintaux de bonne matière, et 4 ou 5 douzaines d'arquebuses à croc, de 70 livres chacune, pour 10 florins le quintal, la ville fournissant la matière. En janvier suivant, le Conseil passe un second marché avec François Sermont, du pays des Grisons, pour faire de l'artillerie pour la ville, incontinent à Pâques prochaines, et 100 arquebuses à croc. Le 26 avril, nouvelle commande à François et Pierre Sermont frères, de 100 arquebuses à croc, pesant chacune 50 livres pour le moins, et de 10 à 12 pièces d'artillerie, pesant chacune 250 livres.

Les fourneaux étaient établis dans les terrains de l'ancien couvent de Saint-François, derrière l'église.

Le 7 janvier, le Conseil achetait de Michel Bize, poudrier, de Thonon, un quintal de poudre de canon, pour 45 florins. Et pendant toute l'année, le boursier paie de grosses sommes pour les charrettes, caisses et autres choses nécessaires pour l'artillerie et les arquebuses.

C'était à l'époque de l'expédition en faveur du prince de Condé, chef du parti protestant en France, expédition faite de l'aveu tacite de Messieurs de Berne. »

Souper à la vapeur.

Quelques amis, amateurs de bonne chère — ce n'est pas un défaut — arrivent, au retour d'une course, dans un restaurant réputé pour sa bonne cuisine.

— Dites moi, Madame ***, vous allez nous préparer un bon petit souper, comme vous les savez faire. Des truites n'iraient pas mal. Enfin, nous nous en rapportons à vous. Seulement, nous partons dans trois quarts d'heure. Et le train n'attend pas, vous le savez...

— Ah ! ces messieurs partent dans trois quarts d'heure et ils veulent que je leur fasse un bon petit souper, à ma façon... Ces messieurs ne m'ont pas regardée. Un souper ne se prépare ni ne s'administre comme un lavement. Si ces messieurs sont pressés, il faut qu'ils aillent au buffet de la gare ; là on leur servira un souper à la vapeur.

Bravo ! Madame.

LE FÉMINISME DE NOS GRAND'MÈRES

Voici une vieille chanson qui nous montre que le féminisme n'est pas une nouveauté. Alors, il s'exprimait en chansons ; aujourd'hui, c'est en revendications bruyantes, cassantes même, parfois, témoin les exploits des suffragettes.

Les vers ne sont pas impeccables, comme vous le verrez :

Si d'une union parfaite, vous souhaitez les attrait,
Ecoutez ma chansonnette, elle en donne les secrets.
Notre sexe aime sans cesse à commander ici-bas ;
Le mari, par politesse, doit donc lui céder le pas.

Refrain.

Le devoir, le voilà ; c'est le gage d'un bon ménage,
Le devoir le voilà ! Retenez cett' leçon-là.

Tra deri dera, tra la la la !

Entr' époux que l'on se garde de faire un partage
[inégal,
Au mari, les billets d' garde ; à la femme, les billets
[d' bal.

Le dimanche et jour de fête, afin de s'amuser un peu,
Madame met une bell' toilette ; monsieur met le
[pot-au-feu.

De retour d'un' promenade à vingt degrés de chaleur
Si vol' épouse est malade, vous, soyez de bonn'
[humour

Et sans vous laisser abattre, messieurs, le long des
[boul'vards,
Comme le brave Henri IV : sur l'dos portez vos
[moutards.

Vous tous que l'hymen engage, ayez toujours
[mém' avis,

Rien n'est beau comm' l'image de deux époux ben
[unis.

C'est le vrai bonheur sur terre, croyez-moi, car je
[le tiens

De feu ma bonne grand'mère, qui dans l' temps
[s'en trouva bien.

Le bonheur, le voilà, c'est le gage d'un bon ménage,
Le bonheur, le voilà, retenez cett' leçon-là.

Tra deri dera, tra la la.

Un centenaire. — Un de nos aimables lecteurs — ils le sont tous, du reste — a coupé à notre intention, dans un vieux journal, l'avis suivant :

« La municipalité de Lausanne fera miser le » 9 juillet prochain, à neuf heures du matin, en » maison de ville, les vins suivants de la récolte » de 1813 : 56 chars vin blanc, 4 chars vin rouge, » de l'abbaye de Mont ; 11 chars vin blanc de » Burignon ; 15 chars vin blanc ; 6 chars vin » rouge des Dezalay. Les caves pour goûter les » dits vins seront ouvertes en Burignon le 5 » juillet, dès 9 à 10 heures ; aux Dezalay, le » même jour, dès 11 h. à midi ; à l'abbaye de » Mont, le 6 juillet, dès 10 heures à midi. Lausanne le 13 juin 1814.

« Greffe économique. »

Il ne doit pas en rester beaucoup dans les caveaux, de celui-ci. Il est vrai, si nous ne nous trompons, que le 1813 ne prit pas rang parmi les crus qui font époque. Il ne lui fut pas difficile, toutefois, de valoir mieux que le 1912.

Les maris. — Sur la place de la Riponne, par un temps de chien : « Mon cher, si vous aviez été galant, vous auriez offert votre parapluie à la dame de qui vous venez de prendre congé. »

— Mais, mon cher monsieur, de quoi vous mêlez-vous ! C'est ma femme.

Entre photographes amateurs. — « Moi, — disait à un de ses amis un photographe amateur en se touchant du doigt le front, qu'il a très large, — moi, il me suffit de voir quelqu'un une seule fois pour que son image se dessine nettement là comme en un cliché. »

— Oui, tu as une fameuse chambre noire.